

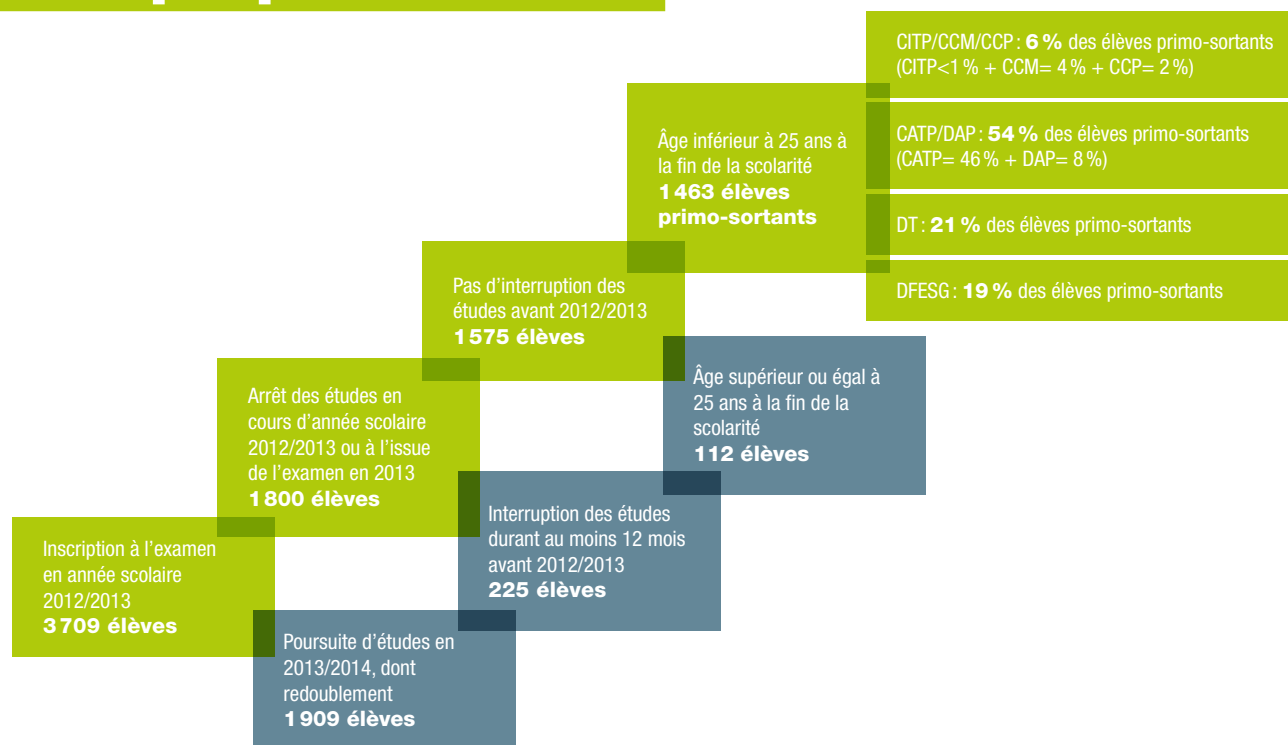


**Quelles perspectives d'emploi
pour les élèves de l'enseignement
secondaire général ?**

Transition École – Vie Active

L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

De qui parle-t-on ?



Source : Observatoire de la formation

L'étude TEVA 2013-2016 vise à explorer les trois premières années de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie de l'école, en 2012/2013.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général sont étudiés :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CCP**, Certificat de Capacité Professionnelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le **DAP**, Diplôme d'Aptitude Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien,
- le **DFESG**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Générales.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le CCP et le CATP par le DAP.

Suite à la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire, les mots « enseignement secondaire » sans l'ajout « technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire classique ». Les mots « enseignement secondaire technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire général ».

Le CITP, le CCM et le CCP sont regroupés dans le cadre de cette étude, le CATP et le DAP également.

Au total, **1 463 des 3 709 élèves** enregistrés pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire général font l'objet de l'étude. Ce **sont les primo-sortants** : ils sortent pour la première fois de l'école en cours d'année scolaire 2012/2013 ou à l'issue de l'examen en 2013*.

83% des primo-sortants sont diplômés** et 17% ne sont pas reçus à l'examen. Les primo-sortants sont suivis au cours de leurs trois premières années de vie active, jusqu'en 2016.

** Détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire général.

82 % des diplômés sont en emploi

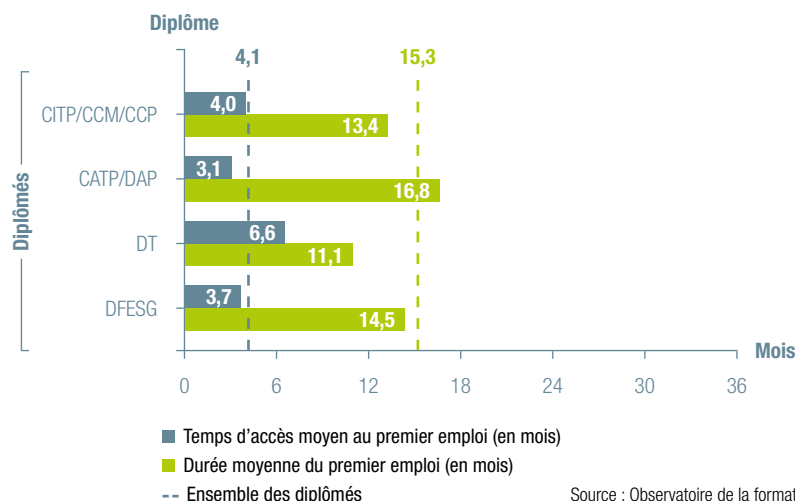
de l'enseignement secondaire général trois ans après leur sortie de l'école.

* Pour en savoir plus : www.teva.lu

Un accès rapide à l'emploi

Les diplômés trouvent leur premier emploi, en moyenne, **4,1 mois** après la sortie de l'école, contre **7,4 mois** pour **les non-diplômés**.

Les diplômés occupent leur premier emploi, en moyenne, pendant **15,3 mois**, contre **13,3 mois** pour **les non-diplômés**.



Source : Observatoire de la formation

Un an après la sortie

78% des diplômés de l'enseignement secondaire général **sont en emploi** un an après la sortie de l'école, contre **65% des non-diplômés**.

CITP/CCM/CCP

73% des diplômés sont en emploi un an après la sortie de l'école.

CATP/DAP

82% des diplômés sont en emploi un an après la sortie de l'école.

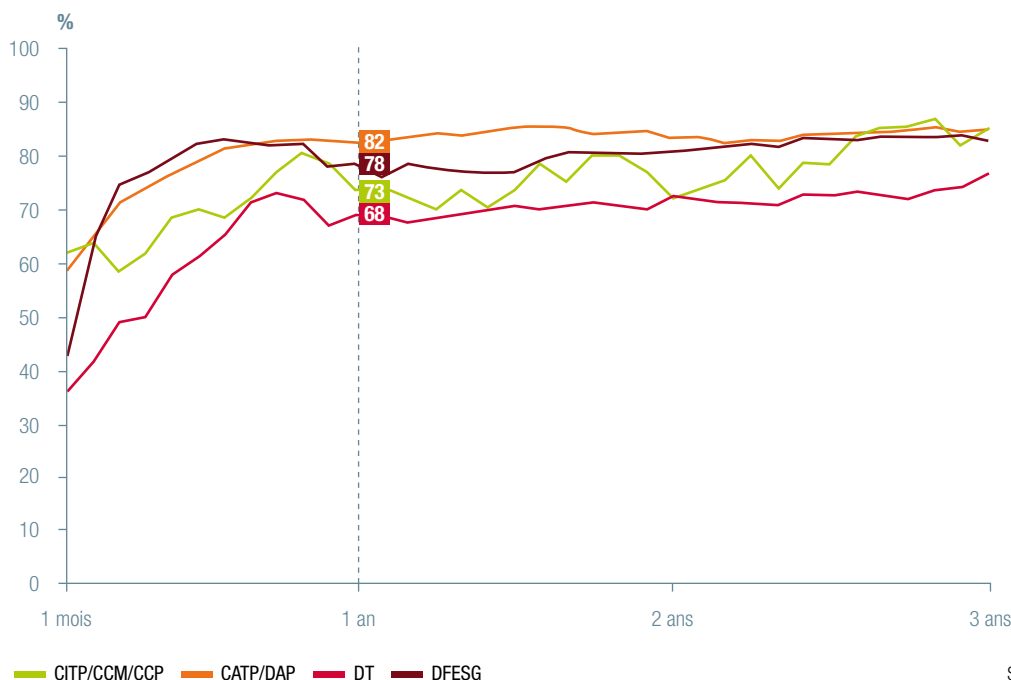
DT

68% des diplômés sont en emploi un an après la sortie de l'école.

DFESG

78% des diplômés sont en emploi un an après la sortie de l'école.

Évolution de l'emploi des diplômés au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école (en %)



Source : Observatoire de la formation

3 ans après la sortie

82% des diplômés de l'enseignement secondaire général **sont en emploi** trois ans après la sortie de l'école, contre **73% des non-diplômés**.

CITP/CCM/CCP

85% des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école.

CATP/DAP

85% des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école.

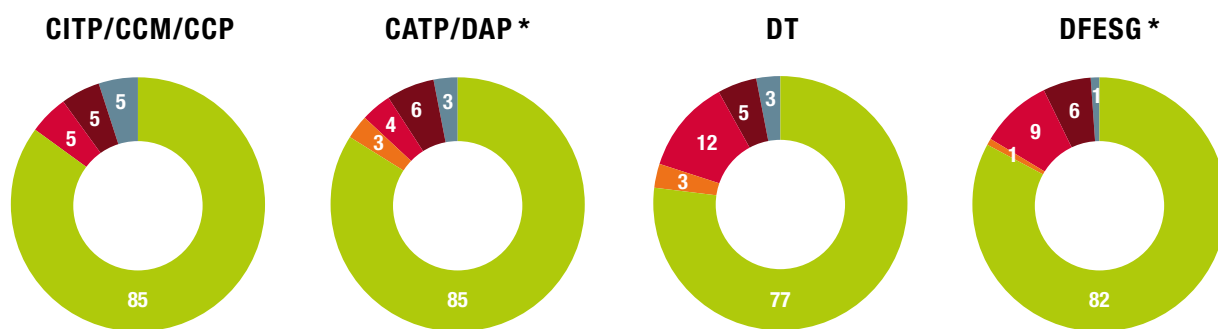
DT

77% des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école.

DFESG

82% des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école.

Répartition des diplômés trois ans après la sortie de l'école selon la situation professionnelle (en %)



■ Emploi ■ Chômage ■ Inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre

Source : Observatoire de la formation

* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

De quoi parle-t-on?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi sous CDI, d'emploi sous CDD, d'emploi aidé, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « autre » au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris¹ ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées².

¹ y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

² Activités d'insertion professionnelle (AIP) - anciennement, Affectation temporaire indemnisée (ATI) / Contrat d'appui-emploi (CAE) / Contrat d'initiation à l'emploi (CIE) / Mesures spéciales (MS) / Occupation temporaire indemnisée (OTI) - anciennement, Mise au travail (MT) / Stage de réinsertion professionnelle (SR).

Sont en situation de chômage (indemnisé), les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations proposées par l'ADEM et Service volontaire).

Sont en situation d'inactivité, les jeunes qui ne sont ni en emploi ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

Sont en situation de reprise d'études, les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes³.

Sont dans une situation « autre », les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

³ L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Il offre aux personnes enregistrées à l'Adem, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquiescer une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un CCP, un DAP ou un DT.

Hommes-femmes diplômés, mêmes chances d'accès à l'emploi ?

85 % des hommes et 80 % des femmes, diplômés de l'enseignement secondaire général, occupent un emploi trois ans après la sortie de l'école.

CITP/CCM/CCP

Parmi les diplômés, **85 % des hommes et 84 % des femmes*** occupent un emploi trois ans après la sortie de l'école.

5 % des hommes et des femmes diplômés sont en reprise d'études.

CATP/DAP

Parmi les diplômés, **88 % des hommes et 80 % des femmes** occupent un emploi trois ans après la sortie de l'école.

4 % des hommes diplômés sont en reprise d'études, contre 9 % des femmes diplômées.

DT

Parmi les diplômés, **81 % des hommes et 73 % des femmes** occupent un emploi trois ans après la sortie de l'école.

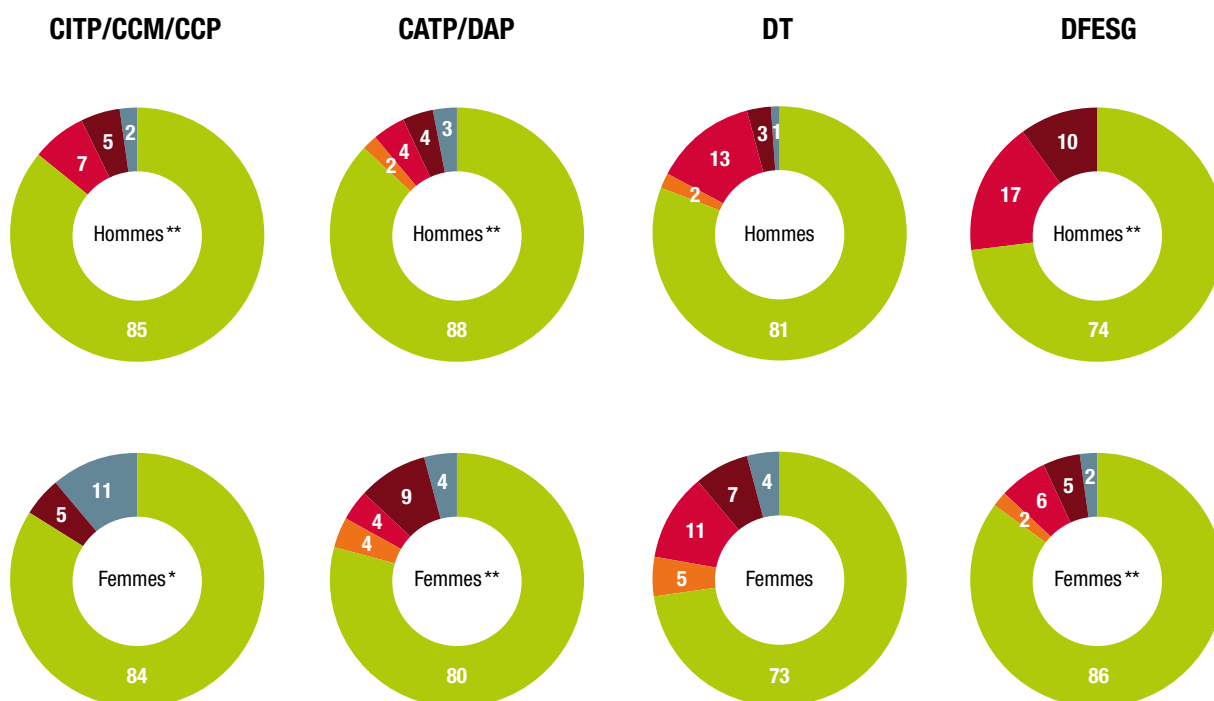
3 % des hommes diplômés sont en reprise d'études, contre 7 % des femmes diplômées.

DFESG

Parmi les diplômés, **74 % des hommes et 86 % des femmes** occupent un emploi trois ans après la sortie de l'école.

10 % des hommes diplômés sont en reprise d'études, contre 5 % des femmes diplômées.

Répartition des diplômés trois ans après la sortie de l'école selon le genre et la situation professionnelle (en %)



■ Emploi ■ Chômage ■ Inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre

Source : Observatoire de la formation

* Répartition donnée à titre indicatif en raison de la faible taille de l'effectif.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Vers une stabilisation dans l'emploi

84% des emplois occupés par les diplômés de l'enseignement secondaire général, trois ans après la sortie de l'école, **sont des emplois sous contrat à durée indéterminée (CDI)**, contre **82% pour les non-diplômés**.

CITP/CCM/CCP

71% des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école **sont sous CDI**.

CATP/DAP

83% des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école **sont sous CDI**.

DT

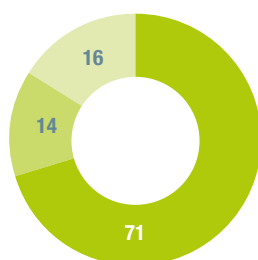
83% des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école **sont sous CDI**.

DFESG

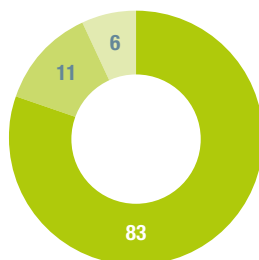
92% des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école **sont sous CDI**.

Répartition des emplois occupés par les diplômés trois ans après la sortie de l'école selon la nature du contrat de travail (en %)

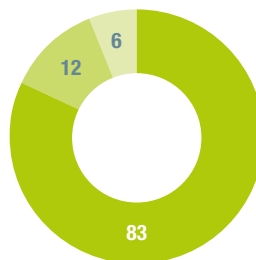
CITP/CCM/CCP *



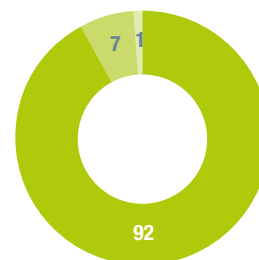
CATP/DAP



DT *



DFESG



■ Contrat à durée indéterminée (CDI) ■ Contrat à durée déterminée (CDD) ■ Emploi aidé

Source : Observatoire de la formation

* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.